

## Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

Après bientôt trois ans d'expérience au poste de secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, je suis plus que jamais convaincu qu'il faut préserver et renforcer l'Organisation dans son rôle de centre où s'harmonisent les efforts des nations. Je suis également persuadé que l'humanité tout entière ne sera assurée d'un avenir tolérable que si nous réussissons à faire des buts et principes de la Charte des Nations Unies la règle d'or des relations entre les gouvernements et entre les peuples. A la veille du quarantième anniversaire de l'ONU, je me propose d'examiner dans ce rapport, le troisième que j'établis sur l'activité de l'Organisation, les prémisses essentielles de notre action au sein de cette institution, qui est l'incarnation même du multilatéralisme.

L'objet originel de l'Organisation était de servir d'instance où des gouvernements, d'obédiences différentes, puissent dans leur sagesse rechercher des solutions aux problèmes internationaux et au besoin agir ensemble pour mettre ces solutions en œuvre au lieu d'entrer en conflit. Le préambule de la Charte le dit bien : l'objectif principal était — et demeure — "d'unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales". L'hypothèse de base était que toutes les nations ont le même intérêt vital à voir régner la paix et s'instaurer un monde ordonné et équitable, et qu'elles seraient donc prêtes à coopérer pour y parvenir.

Malheureusement, l'histoire des relations internationales de l'après-guerre montre que cet intérêt commun à voir s'instaurer la paix et la sécurité ne prévaut que lorsque la situation devient critique. Jusque-là, l'intérêt national à court terme et l'opportunisme priment le plus souvent l'intérêt commun. Nous sommes encore bien loin de voir les principes de la Charte acceptés universellement par tous les gouvernements comme règles immuables de conduite dans leurs relations internationales.

Cela étant, on constate paradoxalement que, au moment où les réalités de l'heure rendent plus indispensable le recours à des moyens multilatéraux pour régler les problèmes et multiplier les possibilités de croissance et de développement qu'offre le multilatéralisme, on semble toujours plus enclin à remettre en question les règles, instruments et modalités de la coopération multilatérale. On montre aussi parfois une certaine réticence à faire l'effort nécessaire pour utiliser efficacement les organisations internationales.

L'année écoulée a été marquée par des tensions entre grandes puissances, aggravées par l'absence de progrès dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements, ce qui a avivé la crainte d'un affrontement nucléaire; la violence s'est manifestée ou a menacé dans plusieurs parties du monde; les difficultés économiques ont persisté malgré la reprise qui a eu lieu dans certains pays développés, et la situation s'est dégradée dans nombre de pays en développement; la sécheresse et la famine ont sévi dans plusieurs régions; enfin on a eu tendance à éluder des problèmes majeurs au risque d'accroître à la longue la frustration et l'amertume. Pratiquement rien de ce qui est arrivé ne permet de penser que ces problèmes pourraient être efficace-

ment résolus par des efforts purement bilatéraux ou unilatéraux.

Pourquoi, dès lors, y a-t-il eu un recul de l'internationalisme et du multilatéralisme au moment même où l'évolution de la situation, tant en ce qui concerne la paix mondiale que l'économie mondiale, semblerait en exiger la consolidation? Il nous faut examiner cette question de fort près si nous voulons que nos institutions fonctionnent mieux. J'espère vivement que, outre les dirigeants politiques et les diplomates, les experts en sciences politiques et les intellectuels du monde entier se pencheront sur ce problème capital à l'occasion du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

\*  
\* \* \*

A la fin de la seconde guerre mondiale, on plaçait dans les capacités des institutions internationales une confiance sans doute excessive, née d'un désir désespéré d'édifier un monde nouveau et meilleur. Il semblait possible alors de créer, en toute priorité, un système qui permette de maintenir la paix et la sécurité internationales en application des dispositions de la Charte. Si un tel système pouvait effectivement fonctionner, l'obstacle principal au désarmement et à la limitation des armements, c'est-à-dire l'insécurité des nations, disparaîtrait du même coup, et le droit, remplaçant la force, commencerait enfin à s'imposer au niveau international. Grâce à cette coopération, une communauté mondiale verrait le jour, capable d'adopter une conduite conforme à la raison et à ses intérêts bien compris. Le système s'accompagnerait d'institutions économiques équitables et de progrès réguliers de la justice sociale et des droits de l'homme.

Qu'est-il advenu de cette vision grandiose? Elle a bientôt été assombrie par les divergences entre les grandes puissances. Avec l'arme atomique est apparue une nouvelle conception de la sécurité, fondée sur la dissuasion nucléaire, conception qui n'avait pas été prise en considération dans la Charte. Le monde s'est aussi révélé plus complexe, beaucoup moins ordonné qu'on ne l'avait espéré à San Francisco. Les problèmes de la paix et de la sécurité internationales qui se sont posés après la guerre étaient moins nettement tranchés et se prétaient moins au type d'action internationale envisagé lorsque la Charte avait été rédigée. Le nationalisme et le souci de la sécurité nationale, loin de s'atténuer après la seconde guerre mondiale, n'ont pas tardé à s'intensifier considérablement. La communauté internationale s'est montrée incapable de régler nombre de ses problèmes, politiques ou économiques, même lorsqu'elle pouvait convenir en théorie de la façon de les résoudre, et c'est ainsi qu'on a commencé à laisser de côté les Nations Unies et à prendre d'autres mesures — recours à la force, action unilatérale, alliances militaires opposées — qui ont entamé le crédit accordé à l'Organisation.